

DELIBERATIONS DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf le quatre du mois d'avril à 20h 15, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE LE PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean ACHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2019

PRESENTS : Jean ACHARD, Patrick DEMMELBAUER, Christian ABERLENC, Josselyne GILLIER, Daniel DEMIZIEUX, Marie-Christine DUFRANE , Joseph FAURE, Jean-Luc DEVOUCOUX, Philippe LECHEVALIER, Pascale LIOGIER.

ABSENTS EXCUSES :

Emilie BRUNETON : pouvoir donné à Josselyne GILLIER

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION : Marie-Christine DUFRANE

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 28 MARS 2019

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

1 - RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS COMPLEMENT DELIBERATION DU 19 OCTOBRE 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise le 19 Octobre 2017 pour l'autoriser à recruter des agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité.

Il propose d'étendre ce recrutement dans le cas de remplacements de fonctionnaires ou agents contractuels dans le cadre de l'article 3-1 de la loi 84-53, pour des agents autorisés à travailler à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, maladie, maternité, parental pour tous les services communaux : école, Mairie, médiathèque, services techniques...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3-1 décide, à l'unanimité :

D'adopter la proposition de Monsieur le Maire

D'inscrire au budget les crédits correspondants

2 - BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019, préparé par la commission finances, est présenté et commenté par Josselyne GILLIER, Adjointe et Responsable de la commission :

Chapitre par chapitre, section de fonctionnement qui s'élève en dépenses et en recettes à

1 065 270.00€

Opération par opération en section d'investissement qui s'élève en dépenses et en recettes à

2 162 727.04€

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif 2019.

INFORMATIONS DIVERSES

Décision du Maire : dans le cadre des délégations du Conseil Municipal (article L2122-22 du CGCT) au Maire celui-ci peut décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€. Ainsi est décidée la vente du camion Renault communal en l'état d'épave après incident électrique aux ETS Berne parcs et Jardins pour un montant de 300€.

Dépôt d'une benne de 30m³ vers cimetière pour déchets verts des services techniques

Prochaine réunion Conseil Municipal

Jeudi 16 Mai 2019

Affichage du 05 AVRIL 2019

Jean ACHARD
Maire,